Christophe NORMIER Président de l'association Morvent en Colère Saint Agnan 58230

Saint Agnan le 6 novembre 2020

## Remarques sur PCAET Pays avallonais

Le plan d'action joint à la consultation fait état d'une volonté de la CCAVM de dépasser les obligations réglementaires, pourquoi ?

La CCAVM présente comme un dogme dans ces documents le fait de « développer les énergies renouvelables »

Pour autant, à l'analyse de ces très nombreux documents, la volonté exprimée ne trouve quasiment pas de propositions concrètes pour étayer ses affirmations. Ces AXES FORTS seraient-ils uniquement des affirmations intentionnelles bien loin d'une réalité opérationnelle ?

# DOCUMENT <a href="https://cc-avm.com/wp-content/uploads/PCAET">https://cc-avm.com/wp-content/uploads/PCAET</a> CCAVM Synthese-PlanAction.pdf

Les axes de développement climat-air-énergie, reposent sur plusieurs actions. « *Penser globalement la transition énergétique comme un projet de territoire et un projet citoyen »*.

➤ A voir les levées de bouclier, à voir le nombre d'associations constituées pour défendre le territoire contre l'implantation de ces fameuses énergies dites renouvelables, pas même décarbonées en réalité, il ressort clairement que nos concitoyens disent non à cette invasion. Comment la CCAVM va-t-elle conduire nos concitoyens à s'aventurer dans des logiques de production industrielle uniquement basées sur un socle de subventions de l'état. Rappelons que l'éolien est actuellement subventionné à plus de 60%, et ce pour un résultat contestable. Energie aléatoire, l'éolien nécessite le recours à des usines de production à base d'énergie fossile. Où la CCAVM va-t-elle les implanter ? La CCAVM a-t-elle déjà fait le choix entre pétrole, gaz ou nucléaire, afin d'assurer une production pilotable en cas de panne de vent ou lors des longues nuits d'hiver lorsque le soleil est absent et que le besoin en énergie est maximal ?

#### L'action 10 veut agir pour la séquestration Carbonne

Comment la CCAVM peut-elle afficher un tel objectif et promouvoir l'éolien en forêt comme dans le projet dit de St Léger Vauban? Détruire un puits de carbone pour poser une machine industrielle, ICPE, c'est industrialiser la forêt, et détruire des dizaines d'hectares de réserve de CO2.

#### L'action 12 prévoit de favoriser la nature et la biodiversité

Comment la CCAVM peut-elle afficher un tel objectif et détruire l'habitat forestier refuge de biodiversité, par la construction d'éoliennes ? L'incohérence entre ces objectifs n'est pas recevable.

#### L'action 29 prévoit de développer l'éolien

Comment la CCAVM pourra-t-elle intégrer de nouveaux projets alors que le Préfet de département, la Dréal et tous les organismes d'analyse des études d'impacts, concluent actuellement en la saturation de nos paysages avalonnais par l'éolien.

#### L'action 30 prévoit de faire des acteurs publics des éco acteurs exemplaires

➤ Comment ne pas sourire à ce postulat, alors même que la déclinaison de ce plan d'action présente mille et une atteintes à la biodiversité, produit plus de CO2 qu'elle n'en économise, et veut imposer à ses concitoyens des solutions industrielles vivement contestées !

### Enfin l'analyse des moyens financiers présentée est troublante

- ➤ Comment la CCAVM peut-elle servir tous ses objectifs de transition énergétique en ne consacrant que 1 % de son budget à celle-ci ? (50 / 4700 K€)
- Peut-être faut-il rechercher la réponse dans le budget alloué à la transformation de la CCAVM en une administration exemplaire? Constater qu'un budget de 1 400 K€ soit 30% du plan d'action consiste à « s'intéresser à son propre nombril », interroge sur la capacité actuelle de la CCAVM à réaliser avec performance toutes les autres actions programmées

#### En Conclusion

Ce PCAET est une étude globale merveilleusement détaillée, hors sol. Les affirmations en particulier celles liées aux énergies renouvelables n'auront aucun impact sur la baisse du CO2 régionale et pire nationale. Ce plan ne crée aucune unité de production d'énergie pilotable, c'est-à-dire disponible à la demande.

A travers ces documents une philosophie apparait. C'est une inversion de société que la CCAVM veut installer. C'est croire que la communauté de communes veut faire passer ses habitants d'une énergie au service de l'homme, à celle d'un homme dépendant des humeurs du temps, disposant d'un service de l'énergie aléatoire.

D'autres choix existent, mais ils reposent sur constats scientifiques qu'il faut accepter d'analyser. La transition énergétique construite sur la déclinaison des énergies renouvelable est une hérésie. L'Allemagne en paie le prix fort actuellement, son programme EEG vert est un échec total.